



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION N°2023-12-06**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

*Date de la convocation :*  
11/12/2023

*Date d'affichage :*  
11/12/2023

**OBJET : Vente de terrain à  
Monsieur MORIZOT**

L'an deux mille vingt trois  
le dix-huit décembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,  
RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : /

Absents : Mesdames GUÉRU, LE BEUF, Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le conseil municipal,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 décembre 2022,  
concernant la vente d'un terrain à Monsieur MORIZOT,  
Vu le document d'arpentage,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide de vendre la parcelle cadastrée section E N°1086 d'une superficie de  
285 m<sup>2</sup> au prix de 2.00 € le m<sup>2</sup>,  
autorise le Maire à signer tous documents concernant cette vente chez Maître  
Dominique Blanchet, Notaire à Mehun-sur-Yèvre et chez Monsieur Philippe  
BLANCHAIS, géomètre à Mehun-sur-Yèvre.  
D'autre part, il est précisé que les frais de bornage seront à la charge de  
Monsieur MORIZOT.  
Cette délibération annule et remplace celle du 02 décembre 2022, déposée en  
Sous-préfecture de Vierzon le 15 décembre 2022.

Fait à Nançay, le 19 décembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 19 décembre 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :